

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°1 du 7 janvier 2011**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Administration Centrale**

**Texte n°3**

**DÉCISION N° 408464/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDC/BOM**

portant création de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.

*Du 15 décembre 2010*

DIRECTION CENTRALE DE LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE : *direction centrale*.

**DÉCISION N° 408464/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDC/BOM portant création de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.**

*Du 15 décembre 2010*

NOR D E F E 1 0 5 2 8 6 6 S

---

*Classement dans l'édition méthodique* : BOEM 160.1

*Référence de publication* : BOC N°1 du 7 janvier 2011, texte 3.

---

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2010 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense,

Art. 1er. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) - Abu Dhabi, dénommée DIRISI Abu Dhabi, est créée auprès de la base des forces françaises aux Émirats Arabes Unis. Elle prendra le statut de direction locale de la DIRISI, organisme extérieur de la DIRISI.

Art. 2. Une instruction précisera les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la DIRISI Abu Dhabi.

Art. 3. La présente décision prend effet immédiatement et fera l'objet d'une inscription au registre des actes administratifs et d'une insertion au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps d'armée,  
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la  
défense,*

Patrick BAZIN.